

# Conditions Générales de Vente

*Mis à jour le 08/02/2015*

- Parties du contrat
- Objet
- Droits et obligations du client
- Droits et obligations du Prestataire
- Conditions financières
- Responsabilités
- Force Majeure
- Lois et tribunaux compétents
- Données personnelles

## 1. Parties du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Fourniture de Services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par Mr EMMANUEL GUERIN en tant qu'auto-entrepreneur responsable du site et de la dénomination commerciale « KOALAD ». Auto-entreprise, nom commercial « KOALAD », domiciliée au 49 rue Bourgelat 94700 MAISONS-ALFORT, n° de SIREN 808 735 609.

Les termes Client ou Annonceur désignent toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de M. Emmanuel GUERIN pour toute prestation dans le cadre des compétences de création de sites internet, conception graphique, référencement naturel, référencement payant, formation et conseil en webmarketing, opérations webmarketing, gestion de compte publicitaire. Le terme Prestataire désigne M. Emmanuel GUERIN, consultant en webmarketing.

M. Emmanuel GUERIN – Agence Koalad exerçant sous le régime d'Auto-Entrepreneur en tant que professionnel libéral, il est rappelé que son auto-entreprise est dispensée d'immatriculation en application de l'article L123-1-1 du code de commerce ou en application du V de l'article 19 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement du commerce et de l'artisanat.

## 2. Objet

Ces CGV s'appliquent sans réserve dès la réception du bon de commande signé et jusqu'à la livraison de la prestation commandée :

- un bon de commande ou un devis est considéré comme accepté dès lors que le Client ou l'un de ses préposés y a apposé sa signature ;

- une prestation est considérée livrée lorsque le travail a été effectué par le Prestataire conformément au bon de commande ou au devis ;
- toute modification ou nouvelle commande fait l'objet d'un avenant et d'une facturation indépendante.

Les prestations offertes par le Prestataire à titre gratuit, sont également régies par les présentes CGV.

Ces CGV prévalent sur tout autre document, notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont complétées par des Conditions Spécifiques à chaque domaine d'intervention du Prestataire et peuvent être complétées par des conditions particulières stipulées sur les contrats.

En signant un contrat avec le Prestataire, le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces CGV et des Conditions Spécifiques applicables à celui-ci telles que mentionnées sur ce contrat.

Toute demande de prestation ou de service au Prestataire suppose dans le cas d'une personne morale que le demandeur dispose de tout pouvoir pour engager la société ou l'association représentée.

Elles sont accessibles à tout moment à partir de l'adresse Internet <http://www.koalad.com>, et prévaudront le cas échéant, sur toute autre version.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

## **3. Droits et obligations du Client**

### **3.1. Informations fournies par le Client**

Le Client doit fournir, à la signature du contrat, toutes les informations nécessaires à la réalisation des prestations commandées. Il doit également informer le Prestataire expressément de toute modification de ces informations.

Au cas où les informations fournies par le Client seraient fausses, incomplètes ou obsolètes, le Prestataire se réserve le droit, sans aucune indemnité et sans préavis, de suspendre ou de mettre fin à tout ou partie des Services souscrits par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit discrétionnaire de refuser sans indemnité une demande de service aux personnes communiquant lors de l'inscription des informations que le Prestataire jugerait incompatibles avec une bonne organisation et une bonne gestion de ses Services, ou contraires à l'éthique et aux bonnes mœurs sans avoir à justifier les motifs qui fondent son choix.

Le Client s'engage également à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir M. Emmanuel GUERIN de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable

des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valide.

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

### **3.1. Respect des lois**

Le Client s'engage à utiliser les Services du Prestataire en respect des lois applicables en France et à l'étranger, ainsi qu'aux usages en vigueur sur l'Internet.

Ainsi il s'engage à respecter, notamment, mais pas uniquement, la propriété intellectuelle, le droit des marques et le droit des brevets, la protection des mineurs, les lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, le respect de la personne humaine, le commerce électronique et la publicité. Le Client s'interdit tout stockage ou diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte aux droits d'un tiers ou une infraction à une loi en vigueur.

Par suite, il est de la responsabilité exclusive du Client de s'assurer que les demandes de communication qu'il adresse au Prestataire sont légales sur les supports envisagés.

Pour les contenus fournis par le Client (textes, documents à télécharger, images/photos, vidéos) le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Les informations diffusées sur Internet par le Client après mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à ne pas stocker ou diffuser toute donnée quelle qu'elle soit liée à la négation de crime contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, à la pornographie infantile, la xénophobie et des informations à caractère polémique.

Enfin, le Client s'interdit toute utilisation des compétences du Prestataire à des fins de piratage, de déni de service, d'attaque, d'hameçonnage (« phishing »), d'envoi de courrier électronique non sollicité, d'envoi de virus ou toute autre activité illégale, telles que définies par la loi ou la jurisprudence.

En cas de non respect de l'une de ces clauses, le Prestataire se réserve le droit, sans aucune indemnité et sans préavis, de saisir les autorités compétentes, et de mettre fin aux relations contractuelles, sans préjudice de toute autre action de droit commun qui pourraient être engagées par le Prestataire.

Le Client garantit le Prestataire de toutes les conséquences pécuniaires et judiciaires pouvant résulter de la mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du Client à raison de la présentation

et du contenu des données quelles qu'elles soient, stockées ou diffusées par le Client et ce, à l'égard de la législation dans le monde entier.

### **3.2.1. Confidentialité**

Le Client s'interdit de communiquer à toute personne extérieure à sa société les informations écrites ou orales, interventions techniques ou savoir-faire du Prestataire sans accord préalable.

Le Client s'engage à avertir son personnel du caractère confidentiel des informations communiquées par le Prestataire.

### **3.2.2. Droit d'auteur**

Le Prestataire détient la propriété intellectuelle sur les codes, les logiciels et les créations vendues au Client.

Toute copie, modification, reproduction quel que soit le support ou la raison est une contrefaçon qui engage la responsabilité pénale de son auteur.

## **3.3. Communication**

Le Client autorise le Prestataire, hors clause de confidentialité spécifique, à utiliser son nom ou sa dénomination sociale, son logo, le nom de son site et éventuellement les visuels réalisés dans le cadre de sa prestation, à titre de références, afin de promouvoir les actions commerciales du Prestataire.

## **3.4. Fiabilité d'Internet**

Le Client déclare être parfaitement informé de la fiabilité relative du réseau Internet, particulièrement en termes de : sécurité relative dans la transmission des données, continuité non garantie dans l'accès au service, performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données.

## **4. Droits et obligations du Prestataire**

### **4.1. Sous traitance**

Le Prestataire se réserve le droit, sans préavis et ni indemnité, de sous-traiter tout ou partie des Services à un tiers.

### **4.2. Confidentialité**

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des données du Client, des moyens mis en œuvre pour le Client et des informations que le Client lui aura transmises.

### **4.3. Droits d'auteur**

Les contrats et factures du Prestataire prévoient la cession de tous les droits d'utilisation et d'exploitation des prestations livrées sur le ou les supports de destination pour lequel il a été prévu par le Prestataire, et ce pour une durée de 10 ans.

Toute utilisation sur un support différent du support de destination ou toute modification des œuvres produites par BM Services fera l'objet d'une facturation spécifique.

### **4.4 Obligation de moyen**

Le prestataire s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond qu'à une obligation de moyen concernant les services et prestations commandées et ne peut pas être tenu par une obligation de résultat en raison même du fonctionnement d'Internet et des éléments intervenant dans le cadre du référencement / positionnement ou de toute prestation de services.

## **5. Conditions financières**

### **5.1. Modalité de paiement**

En rémunération de ses prestations M. Emmanuel GUERIN percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés à la Commande (devis, contrat ou bon de commande). Sauf indication contraire du prestataire, le paiement s'effectue comptant. Tous les prix indiqués sont hors taxes. Bénéficiaire du statut auto-entrepreneur la TVA est non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Les factures émises par le Prestataire sont réglables conformément aux devis en euros. Ils sont exprimés Hors Taxes et sans escompte. Les règlements s'effectuent au maximum à 30 jours par chèque ou virement.

Le règlement s'effectue :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de Emmanuel GUERIN et adressé à «Emmanuel GUERIN - 49 rue Bourgelat – 94700 MAISONS-ALFORT » ;
- soit par virement bancaire. Le RIB du Prestataire sera envoyé par simple demande.

Aucun envoi d'espèces par voie postale ne sera accepté. Le prestataire se réserve le droit de réclamer au client un acompte sur le total hors taxes de la facture avant l'exécution de la prestation. La prestation ne pourra pas être exécutée si le client n'a pas auparavant versé au Prestataire l'acompte qui lui aura été demandé.

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif des factures, le Prestataire reste propriétaire des prestations fournies et aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la signature du contrat et de l'acceptation des présentes CGV.

Le Prestataire se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment hors-contrat(s) en cours de réalisation auprès des clients. Toutes modifications de tarifs lors des renouvellements des contrats de maintenance ou de référencements seront notifiées au Client au moins un mois avant la date d'application. A défaut de contestation par le Client de ces nouveaux tarifs dans le respect du délai indiqué ci-dessus, ceux-ci sont réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

## **5.2 Remises**

Des remises pourront être octroyées par le Prestataire. La remise est mentionnée en pourcentage du total hors taxes de la facture et est déduite de ce même total hors taxes.

## **5.3 Retard de paiement**

En application des lois en vigueur, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date limite de règlement de la facture dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date. Une majoration de 5% du montant des sommes restant dues est alors appliquée sans aucune autre forme de préavis.

En cas de retard ou d'incident de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles pertes occasionnées suite à l'arrêt des services fournis pour non-paiement des sommes dues.

## **5.4 Prestation(s) complémentaire(s)**

Après recette définitive de la commande toutes modifications sur la demande du Client, et notamment des prestations demandées seront facturées au temps passé sur la base de 60 Euros Hors Taxes de l'heure soit 420 € jour/homme.

# **6. Responsabilité**

Sauf cas de faute grave dont l'origine lui incomberait directement, le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dommages directs ou indirects causés par les prestations livrées. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait retenue, le montant des réparations et dommages et intérêts de toute nature sera déterminé par expertise et sera en tout état de cause limité au prix effectivement payé au Prestataire au titre de la prestation concernée dans l'année de la survenance du dommage.

En cas de dommages dont l'origine résulterait de la faute d'un sous-traitant, le Prestataire indiquera au Client les coordonnées du sous-traitant pour qu'il puisse engager toute action directement à son encontre.

En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés par écrit ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle ;
- Arrêt de l'hébergement d'un site Web ;
- Inaccessibilité aux services, si le client gère lui-même son nom de domaine;
- Divulgence ou utilisation illicite du mot de passe remis de manière confidentielle au Client.

# **7. Force majeure**

Le Prestataire décline toute responsabilité et toute demande de préjudice en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grève, guerre, tempête, tremblement de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, perte de

connectivité Internet due aux opérateurs publics ou privés. La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations nées du contrat.

## **8. Lois et tribunaux compétents**

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question serait annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieraient de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée, compétence exclusive est donnée aux tribunaux de Créteil (94) pour régler le litige.

## **9. Données personnelles**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Ces données peuvent être communiquées à des entreprises tierces et le Client peut donc être amené à recevoir de ces sociétés des propositions commerciales. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire Emmanuel GUERIN en indiquant ses nom, prénoms, adresse, adresse email afin que le Prestataire puisse faire le nécessaire dans les meilleurs délais.



# Conditions spécifiques des contrats de WEBMARKETING

## 1. Objet

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées « CS ») s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à tous les Contrats de Webmarketing vendus par Emmanuel GUERIN – KOALAD (ci-après désigné le Prestataire) tels que définis au paragraphe II.

Elles ont pour objet de régir les conditions dans lesquelles le Client (ci-après désignées « le Client » ou « l'Annonceur ») donne mandat à Emmanuel GUERIN (ci-après désigné « le Prestataire ») afin d'agir en son nom et pour son compte auprès des prestataires de services publicitaires sur internet ou dans lesquelles le Client demande une prestation de service au Prestataire.

Elles complètent les Conditions Générales de Vente de Emmanuel GUERIN – KOALAD disponibles à l'adresse [www.koalad.com/cgv](http://www.koalad.com/cgv). Ces CS sont complétées par les devis et documents commerciaux remis au Client.

## 2. Opérations webmarketing

### 2-1 Les opérations webmarketing comprennent :

- l'achat de mots clés sponsorisés ;
- la réservation d'espaces publicitaires
- la création de campagnes publicitaires
- les partenariats avec des régies publicitaires, des sites, etc. ;
- la présence sur des comparateurs ;
- la présence sur une plateforme d'affiliation ;

Les annonces et publicités seront diffusées au nom du client.

Les opérations webmarketing consistent à investir un budget alloué par le Client, sur une période donnée, sur un média ou un ensemble de médias pour atteindre les objectifs.

Le budget, la période, les médias et les objectifs sont définis par le Prestataire, en accord avec le Client, sur le Contrat.

Le Prestataire s'engage à respecter le budget et la période, et dans cette limite, à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs. Le déploiement de moyens est à la discrétion du Prestataire sur la période convenue.

## **2-2 Introduction, analyse et implémentation de la campagne**

:

- Le Prestataire entreprendra une évaluation du site web du client et pourra soumettre des recommandations afin d'améliorer la ou les pages dédiées à la campagne publicitaire.
- Le Prestataire procédera à une analyse de l'historique du compte publicitaire du client (si disponible).
- Le Prestataire, en collaboration avec le Client, déterminera les attentes initiales ainsi que les objectifs de la campagne.
- Le Prestataire entreprendra une recherche et sélectionnera les mots-clés adaptés aux objectifs du client.

## **2-3 Gestion et suivi du compte**

Le Prestataire effectuera le suivi des offres et du positionnement afin d'obtenir les résultats escomptés.

Le Prestataire soumettra un rapport mensuel au client, qui lui permettra notamment de connaître :

- Le nombre d'impressions de ses annonces
- Le nombre de clics effectués sur les annonces
- Le coût total des clics de la campagne
- Le cas échéant, le nombre de conversions

## **3. Le mandat**

Par son acceptation des conditions particulières, conformément à la loi du 29 janvier 1993, le client donne mandat à Emmanuel GUERIN pour effectuer en son nom auprès de ses partenaires, l'achat ou la réservation de campagnes publicitaires. Ce mandat est établi pour une durée prédéfinie avec le client et dans ce cas les supports seront informés de toute modification ou résiliation du mandat.

L'Annonceur confie au Prestataire le mandat d'acheter ou de réserver des espaces publicitaires en son nom auprès des prestataires de services publicitaires pour un budget mensuel qu'il définit et modifie quand il le souhaite sur simple courrier au Prestataire.

L'Annonceur reconnaît expressément que l'approbation des propositions des prestataires publicitaires ou la fixation des prix des enchères publicitaires en son nom et pour son compte par le Prestataire, engage la responsabilité de l'Annonceur. Celui-ci effectuera directement le règlement des factures auprès des prestataires publicitaires ou des régies concernées. Le Client reconnaît expressément que le Prestataire agit en son nom en tant que « mandataire non payeur ».

Le Prestataire n'est pas solidairement responsable avec l'Annonceur du paiement de l'achat d'espace du fait de son statut légal de mandataire.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une demande de service sans avoir à justifier les motifs qui fondent son choix.

L'Annonceur s'engage à mettre en place une délégation de gestion au profit du Prestataire pour les comptes de chaque prestataire de services publicitaires sur internet nécessaires à la bonne exécution du mandat. Sont visés en particulier sans s'y limiter, les comptes Adwords, Bing et le compte publicitaire Facebook de l'Annonceur.

Dans le cas où l'Annonceur n'effectuerait pas ces délégations, le Prestataire ne serait pas tenue d'effectuer les prestations.

L'Annonceur peut suspendre à tout moment les délégations mises en place au profit du Prestataire, sans que cela ne remette en cause les modalités de facturation prévues à l'article VI.

Dans le cas où l'Annonceur suspend l'une des délégations mises en place, il s'engage à prévenir le prestataire par courrier postal ou électronique.

Les matrices de campagnes d'achat de mots clés créés par le Prestataire sont et demeurent sa propriété exclusive

## **4. Droits et obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à conseiller le Client pour répondre au mieux à ses besoins.

Dans le cas où le besoin du Client évoluerait pendant la réalisation de la prestation, un avenant contractuel et financier serait proposé par le Prestataire. S'il était refusé, le Prestataire se contenterait de réaliser la prestation telle qu'initialement convenue par les parties.

Les outils d'analyse et les méthodes de calcul utilisés pour mesurer les performances des actions mises en œuvre sont déterminés par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée pour tout dommage matériel ou immatériel, qu'elle qu'en soit la cause sauf faute lourde dans l'exécution de son obligation de moyen.

Conformément aux règles de l'art, le Prestataire mettra tous les moyens en œuvre pour atteindre les objectifs tels que définis dans le cahier des charges en respectant les contraintes fixées. Le Prestataire décline toute responsabilité si les objectifs n'étaient pas atteints avec les moyens impartis.

Aucune des parties ne pourra voir engager sa responsabilité en cas de préjudice économique (perte de revenus, perte de profits, de contrats) ou de perte de clientèle ou de réputation.

## **5. Droits et obligations du Client**

### **5-1 Droits et obligations communes à toutes les opérations de webmarketing**

Le Prestataire demande au Client toute son aide pour définir ses besoins et souhaits de manière détaillée, pour que toutes les problématiques évoquées soient partagées par tous les intervenants.

Le Client s'engage à ne pas contester les outils d'analyse et les méthodes de calcul utilisés par le Prestataire pour mesurer les performances des actions mises en œuvre.

Le Client s'engage à ne pas réaliser d'action webmarketing autres que celles confiées au Prestataire sans lui en référer au préalable.

Le Client est seul responsable des informations (textes, images, etc.) publiées sur les supports créés par le Prestataire et de l'éventuelle inexécution de ses obligations (obligations CNIL par exemple).

La responsabilité du Prestataire ne pourrait donc être engagée à ce titre.

À l'égard des tiers, le Client fera son affaire personnelle de toute réclamation. Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens et en aucun cas de résultats.

Plus particulièrement, le Client reconnaît et atteste que la diffusion des publicités peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle du Prestataire.

Le Prestataire n'est pas responsable des modifications de taille/format des annonces publicitaires du client, car elles sont susceptibles de modifications indépendantes de la volonté du Prestataire.

Le Client accordera au Prestataire l'accès à l'administration de ses comptes publicitaires et confèrera au Prestataire le privilège exclusif d'administration.

Le Client s'engage à adresser exclusivement au Prestataire les informations reçues concernant les campagnes publicitaires en cours.

Le Prestataire ne peut être tenue responsable de toute modification faite à une campagne par le Client ou des tiers et qui pourraient affecter négativement les résultats de ladite campagne. Si le Client ou toute autre personne ne apporte des modifications à une campagne à l'insu de, ou sans l'approbation du Prestataire, cela pourrait avoir un effet négatif sur les résultats de ladite campagne.

Le Client s'engage à ne pas effectuer ou permettre à un tiers d'effectuer les actes suivants :

- Générer des impressions ou des clics frauduleux ou incorrects sur toute publicité du client ou d'un tiers, par quelque moyen que ce soit, notamment technique.
- Porter atteinte aux droits de tiers de quelque manière que ce soit, notamment en demandant à l'annonceur d'utiliser un nom commercial, nom de domaine ou de marque de fabrique d'un tiers dans les messages publicitaires, sauf si le contenu de ce site est pertinent.
- Formuler des instructions au chargé de campagne qui auraient pour conséquence de diffuser, sur une même page de résultats, plusieurs publicités amenant au même site ou à des sites similaires.

Le client ne pourra pas contacter une autre société pendant la durée de ce présent contrat pour les mêmes services.

## **5-2 Droits et obligations spécifiques aux campagnes Google Adwords**

Dans le cas de publicités sur le moteur de recherche Google ou ses partenaires, Le client se soumet aux obligations de Google et accepte d'être lié aux exigences des publicités Google : <https://support.google.com/adwordspolicy>.

Le Prestataire fera le nécessaire pour diffuser les publicités sur Google. Cependant, elle ne garantit pas : la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif des publicités ainsi que le délai de diffusion de toute annonce, le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou de clics de toute publicité, que celle-ci soit diffusée sur un Support Partenaire, sur un Support Google ou sur tout ou partie des pages de contenus de Google.

# **6. Déroulement de la prestation**

## **6.1. Lancement**

La mission confiée par le Client à au Prestataire débute à la réception d'un devis signé du Client et de l'acompte correspondant.

Les délais de réalisation figurent à titre indicatif dans le devis remis au Client : ils sont seulement indicatifs et n'engagent en aucun cas la responsabilité du Prestataire.

## **6.2. Déroulement**

Au fur et à mesure de la réalisation des actions de mise en oeuvre, le Prestataire en informera le Client. A fréquence convenue avec le Client le Prestataire adressera un compte rendu détaillé des actions menées.

Pour les prestations de gestion de compte publicitaire, le Prestataire adressera un reporting au Client à fréquence convenue avec lui lors de la commande.

L'Annonceur pourra consulter l'évolution de sa campagne publicitaire sur son compte publicitaire dont il conserve les accès.

L'Annonceur pourra à tout moment consulter le Prestataire par email ou téléphone, pour échanger avec lui sur le bon déroulement de la campagne publicitaire.

## 7. Honoraires

Les prestations de Emmanuel GUERIN – KOALAD , telles que définies ci-dessus, sont soumises à honoraire. Ces honoraires se décomposent ainsi :

- Des frais techniques d'installation et de paramétrage de campagnes publicitaires
- Des frais de gestion mensuels pour l'optimisation, le suivi des campagnes publicitaires, l'analyse et le reporting mensuel

Les frais techniques d'installation et de paramétrage seront indiqués à la commande.

Les frais de gestion mensuels sont facturés au forfait ou au pourcentage du budget géré. Ils sont dû dans leur totalité quelque soit le degré de réalisation des objectifs et les moyens mis en œuvres.

Le montant de la rémunération due par l'Annonceur au Prestataire pour ces frais de gestion et de suivi de son compte publicitaire est de 10% du budget dépensé par l'Annonceur pour sa campagne publicitaire. La rémunération mensuelle due par l'Annonceur au Prestataire ne saurait en tout état de cause être inférieure à 150€ HT sauf stipulation contraire expressément mentionnée dans le bon de commande ou le contrat de vente.

Les frais éventuels accessoires supportés par le Prestataire lors de l'exécution de sa mission seront remboursés par l'Annonceur : frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de liaison (coursiers, transport express...), etc... Sur demande de l'Annonceur, le Prestataire fournira les justificatifs y afférents.

## 8. Durée et reconduction

Pour les services à exécution successive, le contrat est conclu pour une durée définie dans le bon de commande, ou à défaut pour une durée de 12 mois.

Le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour une durée identique à moins qu'il ne soit dénoncé par lettre simple reçue au plus tard 1 mois avant la date d'échéance du contrat.